



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

DELIBERATION N° 2026-04/24

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt six
	le 28 avril à 19 heures
en exercice : 27	le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ZACHARIE
présents : 23	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
	sous la présidence de M. FABRE Claude, 1^{er} adjoint
votants : 27	Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 avril 2026
pour : 27	PRESENTS :
contre : 0	Mmes et MM., COULOMB Jean-Jacques, FABRE Claude, COLETTA Eliane,
abstention : 0	DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARTIN Gilles,
	MERLO Raymond, GEORGES Philippe, PEREZ Serge, LEANDRI Stéphanie,
	DEGIOANNI Jean-Marie, SCHIAPPAPIETRA Eric, COULOMB Isabelle,
	CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, ROMANOFF Juliette, MICHEL
	Laurianne, CENTOGAMBE-ROUX Annie, PASSEREL Claude, DEHIMI
	Lucien, VAN DER DONCKT Alexis, MARCHAND Charlene.

ABSENTS REPRESENTES :

M. INES Claude donne procuration à M. FABRE Claude.
Mme NAUDIN Nathalie donne procuration à M. MERLO Raymond.
M. DAMMA Frédéric donne procuration à Mme COLETTA Eliane.
Mme BONIS Valérie donne procuration à M. PASSEREL Claude.

DEPORTS :

Mme POZZI Monique.
Mme TRAPANI Virginie.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS HUMANITAIRES ET SOCIALES, DE SOUTIEN EDUCATIF ET D'AIDE AUX JEUNES ENFANTS 2026

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter les montants des subventions annuelles aux associations de soutien éducatif et d'aide aux jeunes enfants pour l'année 2026 selon le tableau joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'aider les associations humanitaires et sociales, de soutien éducatif et d'aide aux jeunes enfants dans leur fonctionnement et de leur octroyer les subventions dont les montants sont précisés dans le tableau ci-annexé.
- De dire que la subvention ne pourra être liquidée uniquement si les conditions fixées dans le dossier de demande de subvention sont respectées et les pièces demandées fournies.

- De prévoir ces dépenses au Budget Primitif 2026.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Président



Claude FABRE

La Secrétaire



Eliane COLETTA